

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	33 (1904)
Heft:	22
Rubrik:	Conférence inspectorale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducation civique s'impose donc. Aussi le régent de Bossonnens enseigne-t-il à côté « des devoirs d'un chrétien, ceux d'un vrai citoyen envers ses gouvernans tant spirituelles que temporelles (*sic*)¹ ». « Quand les enfants seront à même de recevoir les instructions sur la Constitution et les lois de la République, dit à son tour l'abbé Musy, les instituteurs de l'école de Romont se réjouissent par avance de leur en donner une connaissance suffisante, afin de former leur cœur de bonne heure aux vertus républicaines qui doivent caractériser le brave homme et le bon citoyen² ». Outre les vérités de « la religion catholique et apostolique », on apprend dans l'école d'Aumont « l'idée du pur patriotisme et du bon citoyen, etc. ». Et l'agent national de ce village ajoute « D'un côté, il serait à souhaiter et même très à propos que l'on fit parvenir un exemplaire de la Constitution helvétique à chaque écolier et de l'autre un petit volume abrégé des lois constitutionnelles et, par l'explication succincte les devoirs de chaque citoyen en particulier et les attributions des autorités constituées. Cela étant, ce sera le vrai moyen d'accélérer l'organisation de la République et de faire disparaître les idées et les faux préjugés du fanatisme et de la discorde, etc. Le peuple, pas assez instruit sur la nouvelle institution et doutant fort sur les pouvoirs et les attributions des autorités, méconnait souvent les remontrances les plus légitimes en abusant de sa souveraineté pour s'en tenir à de chimériques et frivoles persuasions. Moyens qui raniment sans cesse les ressorts du fanatisme, de la malveillance et des faux bruits répandus par les émissaires oligarchiques³ ». On peut constater que les beaux esprits de la campagne avaient appris déjà le pathos révolutionnaire et savaient faire sonner les mots creux.

E.-D.

Conférence inspectoriale

Parmi les nombreux tractanda qui figuraient à l'ordre du jour de la conférence inspectoriale du 26 novembre, il convient de relever les points suivants qui pourront intéresser particulièrement le corps enseignant.

Les Commissions désignées par la Direction de l'Instruction publique pour l'adoption d'un modèle définitif de bancs pour l'élève, de pupitre du maître et d'armoire pour le musée sco-

¹ Bossonnens. *Enquête de Stupfer* (archives cantonales).

² Rapport Musy.

³ Enq. Aumont.

laire, ont terminé leur tâche ; les modèles de chaque article figureront prochainement au Musée pédagogique. Le banc-modèle a subi une nouvelle modification, en ce sens que la table est partagée ; de même, l'armoire pour le musée présente un nouvel avantage : chaque gradin touche au fond de l'armoire et laisse ainsi en arrière une place à utiliser. Ce nouveau mobilier scolaire constituera un réel progrès pour les écoles, trop nombreuses encore, dont le matériel scolaire laisse fort à désirer.

Une question complexe est celle de la distribution des leçons en été. Dans une classe à quatre cours, il se perd souvent beaucoup de temps. Bon nombre de circonstances sont nuisibles à la marche progressive d'une école. Le cours supérieur ne fréquente que l'avant-midi dans nos écoles rurales ; le cours inférieur est nécessairement sectionné. Le maître ne peut pas, d'ordinaire, s'occuper fructueusement de plus d'un cours à la fois. Il faut être, autant que possible, avec les petits qui ne commenceront à s'instruire que par les leçons méthodiques et suivies de l'instituteur *lui-même*. Comment concilier tout cela ? Pour y arriver, il faut une habile distribution des heures de classe, il faut tenir compte aussi de plusieurs points de vue : attention plus ou moins soutenue des élèves aux différents moments de la journée, conditions hygiéniques, etc. Comme on le voit, cette question est d'une grande importance ; voilà pourquoi, le corps inspectoral a songé à établir un ordre du jour modèle pour le semestre d'été. Une Commission spéciale travaillera dans ce but.

Une innovation utile aux instituteurs et surtout favorable aux progrès des élèves, sera celle de l'établissement d'un registre pour l'inscription des notes journalières à donner pour toutes les branches. Si la Direction de l'Instruction publique veut bien y consentir, le Dépôt central aura ce registre formulaire à disposition.

Comme dans le canton de Fribourg, l'instruction secondaire n'est nulle part, *légalement* obligatoire, il va de soi qu'au moment du recrutement fédéral, tout jeune homme doit être attribué à la dernière école primaire fréquentée. Et comme chaque élève est attribué à son école respective, au moment de l'émancipation, le devoir des instituteurs est de veiller qu'il ne se produise aucune erreur sur ce point. La commission pédagogique du recrutement exigera plus rigoureusement que par le passé, la présentation, par les recrutables, de leur livret scolaire, signé pour émancipation ou d'une déclaration équivalente.

Mgr Savoy propage une excellente brochure sur l'alcoolisme, par le Dr Faidherbe. Cette brochure sera éminemment utile aux cours de perfectionnement. Le corps inspectoral la recommande vivement à l'attention du corps enseignant, qui ne manquera pas d'en tirer largement partie.

D'autres points, que nous passons ici sous silence, ont été discutés; tous ont pour but le bien des écoles et les progrès de l'enseignement.

F. B.

Problèmes de calcul donnés aux examens de recrues

EN AUTOMNE 1904

(Suite.)

I

Calcul oral

VII^e Série.

1. Un négociant doit payer 260 fr. et 740 fr. Combien lui faut-il d'argent en tout? — Rép. 1000 fr.
2. On achète 5 kilogrammes de café à 1 fr. 80 et 5 kilogrammes de sucre à 45 cent. Que doit-on? — Rép. 11 fr. 25.
3. On a versé 450 fr. en payement d'une note de 360 marcs. Combien 100 marcs valent-ils par conséquent de francs? — Rép. 125 fr.
4. Une marchandise a subi un déchet de $1\frac{1}{2}\%$, soit de $7\frac{1}{2}$ kg. Quel était le poids original et quel est le poids actuel? — Rép. 500 kg.; $492\frac{1}{2}$ kg.

VIII^e Série.

1. Un fumiste livre 2 petits poèles à 95 fr. la pièce. Combien lui doit-on? — Rép. 190 fr.
2. 100 kilogrammes de riz coûtent 35 fr. Que coûtent 60 kilogrammes? — Rép. 21 fr.
3. Un rectangle a une surface de 246 m^2 et une longueur de $20\frac{1}{2} \text{ m}$. Quelle en est la largeur? — Rép. 12 m.
4. Le lait fournit en moyenne 12% de fromage gras. Combien faut-il de kg. de lait pour fabriquer un fromage de 45 kg.? — Rép. 375 kg.

IX^e Série.

1. Sur 100 plantes, 66 ont repris; les autres ont été mangées par la vermine. Combien de plantes ont été mangées? — Rép. 34.
2. On offre à vendre 12 arbustes pour 5 fr. 40. Quel est le prix de l'arbusste? — Rép. 45 cent.
3. Un engrais renferme 25% de potasse et 35% d'acide phosphorique. Combien 5 kilogrammes de ce mélange renferment-ils de grammes de chacune de ces matières? — Rép. 1250 g.; 1750 g.
4. Une plate-bande qui mesure sur le plan (échelle $1\frac{1}{20}$) 30 cm. de long sur 5 cm. de large, renferme 150 plantes. Quelle est la surface moyenne occupée par chaque plante? — Rép. 1 dm².

X^e Série.

1. Que coûtent 2 bois de lit à 28 fr. pièce? — Rép. 56 fr.
2. On livre une douzaine de chaises à raison de 102 fr. Que coûte la pièce? — Rép. 8 fr. 50.